



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 46	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 49
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-23 :

Elaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs au titre de l'article 97 de la loi ALUR.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.441-2-8 et R.441-2-10 à R.441-2-14

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, et son article 97,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 octobre 2015 relative à l'instauration de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté en date du 17 février 2020,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 relative à l'adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),

CONSIDERANT l'obligation pour Metz Métropole dotée d'un PLH, d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) pour une durée de 6 ans,

CONSIDERANT que ce plan doit s'inscrire dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) où sont indiquées les orientations en matière d'attribution et de gestion du parc social,

CONSIDERANT l'obligation de définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales,

CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de lancer la procédure d'élaboration du plan

par délibération et de respecter les modalités énoncées à l'article R.441-2-11 du CCH,

DECIDE de prescrire la procédure l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs prévue par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR),

Metz, le 26 septembre 2023

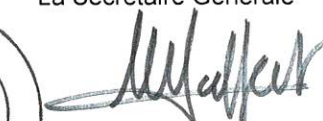
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB23-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB23
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Elaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs au titre de l'article 97 de la loi ALUR
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB23-DE
Document principal : 99_DE-23.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 18:01	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 18:01	En cours de transmission	
28/09/23 18:03	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:11	Accusé de réception reçu	